

Référence : C.N.243.2010.TREATIES-3 (Notification dépositaire)

**CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DE 2010**  
**TRAITÉS MULTILATÉRAUX :**  
**VERS UNE PARTICIPATION ET UNE MISE EN OEUVRE UNIVERSELLES**

**SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**  
**21 AU 23 ET LES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2010**

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Nous tenons à rappeler le succès des cérémonies annuelles des traités organisées au Siège de l'Organisation des Nations Unies depuis le Sommet du Millénaire de 2000. L'impressionnant total de 1.549 formalités conventionnelles (signatures, ratifications, etc.) ont été accomplies lors de ces cérémonies. En 2009, la Cérémonie des traités, tenue pendant le débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, a permis à 64 États d'accomplir 103 formalités conventionnelles.

Organisée au Siège de l'Organisation à New York, du 21 au 23 et les 27 et 28 septembre 2010, pendant le débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, la Cérémonie des traités de 2010 : « Vers une participation et une mise en œuvre universelles », sera pour les États l'occasion de confirmer leur attachement au principe de la primauté du droit dans les relations internationales. Elle mettra l'accent sur les traités de portée mondiale ayant trait notamment aux droits de l'homme, au terrorisme, aux questions d'ordre pénal, au désarmement, aux changements climatiques et à la protection du personnel des Nations Unies. En particulier, le thème de cette année sera axé sur les garanties de la vie sur terre et la biodiversité. L'année 2010 qui marque l'Année internationale de la biodiversité, marque aussi le début de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, un autre problème mondial qui exige une réponse mondiale.

La liste des traités mis en avant par la Cérémonie de 2010 est jointe au présent avis. Comme à l'accoutumée, les délégations pourront aussi accomplir, pendant la Cérémonie, des formalités relatives à tout traité déposé auprès du Secrétaire général.

Les délégations qui ont l'intention de signer ou de déposer à cette occasion des instruments relatifs aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général souhaiteront sans doute en informer leur gouvernement afin que celui-ci puisse effectuer dans les délais voulus les formalités internes nécessaires. La publication intitulée *La Cérémonie des traités de 2010 : vers une participation et une mise en œuvre universelles*, en cours d'élaboration, sera prochainement distribuée à toutes les missions permanentes à New York. On y trouvera un résumé des principales dispositions des traités mis en valeur cette année, de leurs clauses finales pertinentes et de leur état.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

De plus amples informations sur la Cérémonie des traités sont disponibles sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org> et à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques (prière de s'adresser à Mme Annebeth Rosenboom par téléphone au 1 (212) 963-5047 ou à M. Bradford Smith au 1 (212) 963-3942 ou par courrier électronique à l'adresse [rosenboom@un.org](mailto:rosenboom@un.org) ou [smithb@un.org](mailto:smithb@un.org)).

Le 5 mai 2010

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'R' followed by a flourish.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

### **Liste des traités multilatéraux retenus pour la Cérémonie des traités de 2010**

(Pour une mise à jour de l'état des traités énumérés ci-dessous, veuillez-vous référer à la collection des traités des Nations Unies, le site internet à l'adresse suivante: <http://treaties.un.org>. Seuls les traités accompagnés d'un astérisque (\*) sont encore ouverts à la signature. Tous les traités sont ouverts à la ratification, l'acceptation, l'approbation et / ou de l'adhésion, conformément à leurs dispositions.)

#### **Droits de l'homme et apatridie**

1. Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 6 octobre 1999)\*
2. Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 18 décembre 2002)\*
3. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (New York, 25 mai 2000)\*
4. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000)\*
5. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990)\*
6. Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006)\*
7. Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006)\*
8. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006)\*
9. Convention relative au statut des apatrides (New York, 28 septembre 1954)
10. Convention sur la réduction des cas d'apatridie (New York, 30 août 1961)

#### **L'environnement, la biodiversité, le combat contre la désertification et les changements climatiques**

11. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (New York, 9 mai 1992)
12. Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 5 juin 1992)
13. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique (Montréal, 29 janvier 2000)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

14. Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord (New York, 17 mars 1992)

Amendement à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord (Esbjerg, 22 août 2003)

15. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (Paris, 14 octobre 1994)
16. Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (Kyoto, 11 décembre 1997)

Amendement à l'Annexe B du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Nairobi, 17 novembre 2006)

17. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (New York, 21 mai 1997)
18. Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international (Rotterdam, 10 septembre 1998)
19. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Stockholm, 22 mai 2001)
20. Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (Genève, 27 janvier 2006)\*
21. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 10 décembre 1982)

Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (New York, 28 juillet 1994)

22. Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (New York, 4 août 1995)

### **Terrorisme, criminalité organisée et questions pénales**

23. Convention internationale contre la prise d'otages (New York, 17 décembre 1979)
24. Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (New York, 15 décembre 1997)
25. Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (New York, 9 décembre 1999)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

26. Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005)
27. Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)
28. Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000)
29. Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)
30. Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 31 mai 2001)
31. Convention des Nations Unies contre la Corruption (New York, 31 octobre 2003)
32. Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Rome, 17 juillet 1998)
33. Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (New York, 9 septembre 2002)

## **Désarmement**

34. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III) (Genève, 10 octobre 1980)

Amendement à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Genève, 21 décembre 2001)

Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996) annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Genève, 3 mai 1996)

Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole IV intitulé Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes) (Vienne, 13 octobre 1995)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V) (Genève, 28 novembre 2003)

35. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (New York, 10 septembre 1996)\*
36. Convention sur les armes à sous-munitions (Dublin, 30 mai 2008)

#### **Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice**

37. Déclarations reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice en application du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour

#### **Privilèges et immunités et sécurité des Nations Unies et du personnel associé**

38. Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (New York, 13 février 1946)
39. Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (New York, 21 novembre 1947)
40. Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (New York, 2 décembre 2004)
41. Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (New York, 9 décembre 1994)
42. Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (New York, 8 décembre 2005)

#### **Accords récemment ouverts à la signature**

43. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 10 décembre 2008)\*
44. Convention sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (New York, 11 décembre 2008)\*

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.